

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
PROJET DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022
DE LISTRAC-MÉDOC



Ouverture de la séance : 19h15

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'Article L2121-15 du CGCT, au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Est nommée aux fonctions de secrétaire de séance : Mme DARVES

Adoption du Procès-Verbal de la séance du conseil Municipal de Listrac-Médoc du **03 MARS 2022**

Fin de séance : 20H20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-213302482-20220407-DEL_2022_17-DE



LUSTRAC-MÉDOC

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 18
- Votants : 21
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 3
- Absent(s) : 2

Date de convocation

01/04/2022

DEL 2022_17

DÉLIBÉRATION 2022-17 Délibération

L'an deux mille vingt-deux, le 07 avril à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Lustrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

Convoqués : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DAVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUCHEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LLORCA Loïc, LOUBANEY Christophe, MENGUE Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, PRADEAU Joël, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Mme ARDOUIN à Mme LESCARRET, M. BAUDOUX à Mme DAVES et M. LOUBANEY à M. WILLIOT

Absent(e)(s) : M. AGUILAR, Mme MENGUE

Secrétaire de séance : Mme DAVES

FINANCES

DÉLIBÉRATION 2022-17 Délibération approuvant le Budget Primitif

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 29 mars 2022, comme suit :

Section de Fonctionnement

Chap.	Dépenses de fonctionnement	Montant	Chap.	Recettes de fonctionnement	Montant
011	Charges à caractère général	631 600,00 €	013	Atténuations de charges	10 000,00 €
012	Charges du personnel	941 450,79 €	70	Produits des services	180 252,00 €
65	Autres charges de gestion courante	149 088,48 €	73	Impôts et taxes	1 319 015,00 €
66	Charges financières	86 767,48 €	74	Dotations et participations	658 323,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	75	Autres produits gestion courante	17 002,00 €
023	Virement section investissement	1 005 565,04 €	76	Produits financiers	10,00 €
			002	Excédent de fonctionnement reporté	630 869,79 €
	TOTAL	2 815 471,79 €		TOTAL	2 815 471,79 €

Section d'investissement

Chap.	Dépenses d'investissement	Montant	Chap.	Recettes d'investissement	Montant
16	Remboursement emprunt (capital)	148 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	1 005 565,04 €
20	Immobilisations incorporelles (dont RAR)	171 650,00 €	001	Solde d'exécution de la section	334 189,75 €
21	Immobilisations corporelles (dont RAR)	1 483 663,32 €	10	Dotations fonds divers (sauf 1068)	230 000,00 €
23	Immobilisations en cours (dont RAR)	723 942,99 €	1068	Excédent fonctionnement capitalisé	37 466,56 €
204	Subventions d'équipements versées	25 000 €	13	Subventions d'investissement (dont RAR)	595 034,96 €
			16	Emprunts et dettes assimilées	350 000,00 €
	TOTAL	2 552 256,31 €		TOTAL	2 552 256,31 €

Budget équilibré

Dépenses	5 367 728,10 €
Recettes	5 367 728,10 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-213302482-20220407-DEL_2022_17-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,**Vu** l'avis de la commission des finances du 29 mars 2022,**Vu** le projet de budget primitif 2022,**Après en avoir délibéré,**➤ **APPROUVE** le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 815 471,79 €	2 815 471,79 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 552 256,31 €	2 552 256,31 €
TOTAL	5 367 728,10 €	5 367 728,10 €

ADOPTÉ

Votants : 21

Abstentions : 1

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Maire
Auréli TEIXEIRA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-213302482-20220407-DEL_2022_13-DE



DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 17
- Votants : 19
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 3
- Absent(s) : 3

Date de convocation

01/04/2022

DEL 2022_13**DÉLIBÉRATION 2022-13 Délibération portant adoption du compte administratif 2021**

L'an deux mille vingt-deux, le 07 avril à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Lustrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de M. LEMOINEAU.

Convoqués : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOINEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LLORCA Loïc, LOUBANEY Christophe, MENGUE Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUEAU Marie-Claire, PRADEAU Joël, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Mme ARDOUIN à Mme LESCARRET, M. BAUDOUX à Mme DARVES et M. LOUBANEY à M. WILLIOT

Absent(e)(s) : M. AGUILAR, Mme MENGUE, Mme GUINANT

Secrétaire de séance : Mme DARVES

FINANCES

DÉLIBÉRATION 2022-13 Délibération portant adoption du compte administratif 2021**Le Conseil municipal,**

Sous la présidence de M. LEMOINEAU, élu par le conseil municipal pour présider à cette délibération, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi:

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
Résultats reportés		16 259,09 €		294 575,01 €	- €	310 834,10 €
Opérations de l'exercice	1 498 411,11 €	2 150 488,37 €	1 046 647,77 €	1 086 262,51 €	2 545 058,88 €	3 236 750,88 €
TOTAUX	1 498 411,11 €	2 166 747,46 €	1 046 647,77 €	1 380 837,52 €	2 545 058,88 €	3 547 584,98 €
Résultats de clôture		668 336,35 €		334 189,75 €		1 002 526,10 €
Restes à réaliser			509 219,30 €	137 562,99 €	371 656,31 €	
TOTAUX CUMULÉS		668 336,35 €	509 219,30 €	471 752,74 €	371 656,31 €	1 002 526,10 €
RÉSULTATS		668 336,35 €	37 466,56 €			630 869,79 €

Hors de la présence de Mme Aurélie TEIXEIRA, Maire, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget communal 2021.

ADOPTÉ

Votants : 19	Abstentions : 0	Exprimés : 19	Pour : 19	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Fait à Lustrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président de séance
André LEMOINEAU



IV - ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTES :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/04/2022

Présenté par (1) M. MOREL.

A LISTRAC-MEDOC, le 07/04/2022

M. MOREL

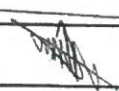
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session.

A LISTRAC-MEDOC, le 07/04/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AGUILAR Jérôme		Absent
ARDOUIN Aurore	Procurator à 17me	LESCARRET
BAUDOUX Bruno	Procurator à 17me	DARVES
BROHAN Marie-Line		BROHAN
CHAZEAU Jean-Luc		Chazeau
DARVES Aline		DARVES
FAYOLLE-LUSSAC Lucie		FAYOLLE
GUINANT Valérie		Absente
ICART Hervé		ICART
LACOUME Bernard		LACOUME
LE GRAND Sandra		LE GRAND
LEMOUANEAU André		LEMOUANEAU
LESCARRET Amandine		LESCARRET
LLORCA Loïc		LLORCA
LOUBANEY Christophe	Procurator à 17me	WILLIOT
MENGUE Danielle		Absente
MOREL Pascal		MOREL
NACIMIENTO Loïc		NACIMIENTO
POUJEAU Marie-Claire		POUJEAU
PRADEAU Joël		PRADEAU
REYSSIE Gaëlle		REYSSIE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES**D2**

TEXEIRA Aurélie	
WILLIOT Michaël	

Certifié exécutoire par (1) M. MOREL, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : CONSEIL MUNICIPAL.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-213302482-20220407-DEL_2022_21-DE



LISTRAC-MÉDOC

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 18
- Votants : 21
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 3
- Absent(s) : 2

Date de convocation

01/04/2022

DEL 2022_21

DÉLIBÉRATION 2022-21 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SECURISATION DU STADE DE FOOTBALL

L'an deux mille vingt-deux, le 07 avril à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

Convoqués : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LLOCA Loïc, LOUBANEY Christophe, MENGUE Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, PRADEAU Joël, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Mme ARDOUIN à Mme LESCARRET, M. BAUDOUX à Mme DARVES et M. LOUBANEY à M. WILLIOT

Absent(e)(s) : M. AGUILAR, Mme MENGUE

Secrétaire de séance : Mme DARVES

FINANCES

DÉLIBÉRATION 2022-21 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SECURISATION DU STADE DE FOOTBALL

Pour sécuriser et rénover le stade de football communal en installant une clôture pare-ballon, la commune souhaite déposer une demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).

Cette subvention correspond à une prise en charge maximale de 50% du coût du projet HT avec un plafond de 5 000 €.

Les travaux de sécurisation ayant fait l'objet d'un chiffrage de 11 230 € HT le plan de financement est le suivant :

FINANCEUR	MONTANT HT
Subvention FAFA	5 000 €
Fonds propres	6 230 €
TOTAL	11 230 €

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant l'exposé qui vient de lui être fait;

Après en avoir délibéré :

- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention FAFA concernant le projet exposé ci-dessus,
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

ADOPTÉ

Votants : 21	Abstentions : 1	Exprimés : 20	Pour : 20	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Maire

Aurélie TEIXEIRA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-213302482-20220407-DEL_2022_12-DE



LUSTRAC-MÉDOC

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 17
- Votants : 20
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 3
- Absent(s) : 3

Date de convocation

01/04/2022

DEL 2022_12**DÉLIBÉRATION 2022-12 Délibération approuvant le compte de gestion**

L'an deux mille vingt-deux, le 07 avril à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Lustrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

Convoqués : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LLORCA Loïc, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, PRADEAU Joël, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Mme ARDOUIN à Mme LESCARRET, M. BAUDOUX à Mme DARVES et M. LOUBANEY à M. WILLIOT

Absent(e)(s) : M. AGUILAR, Mme MENGUE, Mme GUINANT

Secrétaire de séance : Mme DARVES

FINANCES

DÉLIBÉRATION 2022-12 Délibération approuvant le Compte de Gestion

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

ADOPTÉ

Votants : 20

Abstentions : 1

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Fait à Lustrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme

Le Maire
Aurélie TEIXEIRA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-213302482-20220407-DEL_2022_14-DE



LISTRAC-MÉDOC

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 17
- Votants : 20
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 3
- Absent(s) : 3

Date de convocation

01/04/2022

DEL 2022_14

DÉLIBÉRATION 2022-14 Délibération portant sur l'affectation du résultat du compte administratif 2021

L'an deux mille vingt-deux, le 07 avril à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

Convoqués : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LLORCA Loïc, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, PRADEAU Joël, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Mme ARDOUIN à Mme LESCARRET, M. BAUDOUX à Mme DARVES et M. LOUBANEY à M. WILLIOT

Absent(e)(s) : M. AGUILAR, Mme MENGUE, Mme GUINANT

Secrétaire de séance : Mme DARVES

FINANCES

DÉLIBÉRATION 2022-14 Délibération portant sur l'affectation du résultat du compte administratif 2021

Le Conseil municipal

Réuni sous la présidence de Mme Aurélie TEIXEIRA, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

	RESULTAT CA 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST.	294 575,01 €	39 614,74 €	509 219,30 € 137 562,99 €	- 371 656,31 €	- 37 466,56 €
FONCT.	16 259,09 €	652 077,26 €			668 336,35 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement),

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-213302482-20220407-DEL_2022_14-DE

Après en avoir délibéré :

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	668 336,35 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	37 466,56 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	630 869,79 €
Total affecté au c/ 1068 :	37 466,56 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021 A REPRENDRE (LIGNE 001)	334 189,75 €

ADOPTÉ

Votants :20

Abstentions : 0

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme

Le Maire

Auréli TEIXEIRA



Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID : 033-213302482-20220407-DEL_2022-15

MAIRIE
ACTION
DES COMPTES

COMMUNE : 248 LISTRAC-MEDOC
ARRONDISSEMENT : 33 L'ESPARRE-MEDOC
TRÉSORERIE SPL OU SGC : SGC DE PAULLAC

N° 1259 COM (1)

TAUX

FOL

2022

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTÉS	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2022
Taxe foncière (bâti).....	2 060 634	33,36	2 165 000	722 244	33,36	722 244	109,74
Taxe foncière (non bâti).....	281 742	42,91	291 200	124 954	42,91	124 954	137,94
CFE.....				0			>>>
Totaux :				847 198		847 198	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case : ☐

ACCORD AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
- de reconduction des taux de référence
- ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2022	Taxe foncière (bâti).....	Taxe foncière (non bâti).....	CFE.....
		33,36	42,91	>>>

COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Produit total souhaité	Taux proportionnel (col.8 x col.10)
	847 198	

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			52 383		>>>	52 383
Allocations compensatrices	DCRTP	versement	FNGIR	contribution	Effet du coefficient correcteur	contribution
31 468	22 410	46 085			133 349	

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

847 198	+	52 383	+	53 878	+	46 085	-	0	+	133 349	+		=	
Produit attendu des taxes à taux voté (cadre II)		Total autres taxes (cadre II)		Allocations compensatrices et DCRTP		Versement FNGIR		Contribution FNGIR		Versement coefficient correcteur		Contribution coefficient correcteur		Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale

A BORDEAUX

Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES

SAMUEL BARREAU

Le 11 MARS 2022

Le préfet,

Le maire,

le 07.04.2022



Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID : 033-213302482-20220407-DEL_2022_12-DE

SOR PUBLIC

PAULLAC

MODIQUE 033039

d'édition : 01/04/2022

IDENTIFIANT BUDGET 21000
N° de SIRET 21330248200012

LISTRAC-MEDOC BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021

PRÉSENTÉ À

Mme la directrice régionale des finances publiques

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

M Patrick SCARABELLO

M NICOLAS MARCADET
033024 CASTELNAU

AVANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2022 AU 01/04/2022

DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

R039
 C PAULLAC



21000 - LISTRAC-MEDOC

II-1



Exercice 2021

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 164 402,67	2 068 931,33	4 233 334,00
Titres de recettes émis (b)	1 086 262,51	2 151 688,37	3 237 950,88
Réductions de titres (c)		1 200,00	1 200,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 086 262,51	2 150 488,37	3 236 750,88
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 164 402,67	2 068 931,33	4 233 334,00
Mandats émis (f)	1 046 647,77	1 499 586,80	2 546 234,57
Annulations de mandats (g)		1 175,69	1 175,69
Dépenses nettes (h = f - g)	1 046 647,77	1 498 411,11	2 545 058,88
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	39 614,74	652 077,26	691 692,00
(h - d) Déficit			

33039
 GC PAULLIAC



21000 - LISTRAC-MEDOC

Etat II-2
 Exercice 2021



RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	294 575,01		39 614,74		334 189,75
Fonctionnement	816 259,09	800 000,00	652 077,26		668 336,35
TOTAL I	1 110 834,10	800 000,00	691 692,00		1 002 526,10
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 110 834,10	800 000,00	691 692,00		1 002 526,10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-213302482-20220407-DEL_2022_16-DE



LISTRAC-MÉDOC

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 17
- Votants : 14
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 3
- Absent(s) : 3

Date de convocation

01/04/2022

DEL 2022_16
DÉLIBÉRATION 2022-16 Délibération portant sur l'attribution de subventions de fonctionnement octroyées à titre habituel au CCAS et aux personnes de droit privé, notamment aux associations présentant un intérêt local ou général

L'an deux mille vingt-deux, le 07 avril à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

Convoqués : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LLORCA Loïc, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, PRADEAU Joël, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Mme ARDOUIN à Mme LESCARRET, M. BAUDOUX à Mme DARVES et M. LOUBANEY à M. WILLIOT

Absent(e)(s) : M. AGUILAR, Mme MENGUE, Mme GUINANT

Secrétaire de séance : Mme DARVES

FINANCES

DÉLIBÉRATION 2022-16 Délibération portant sur l'attribution de subventions de fonctionnement octroyées à titre habituel au CCAS et aux personnes de droit privé, notamment aux associations présentant un intérêt local ou général

Madame le Maire expose que l'article L2311-7 du CGCT prévoit que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

L'octroi de subvention avant le vote du budget est donc conditionné à l'autorisation préalable de l'assemblée délibérante.

Par conséquent, afin d'assurer le bon fonctionnement et la continuité des services publics pour l'année 2022 du CCAS, il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'octroi d'une subvention de fonctionnement au CCAS.

Les subventions proposées sont les suivantes :

ASSOCIATIONS	ARTICLE	MONTANT ATTRIBUE
CCAS	657362	11 500,00 €
TOTAL		11 500,00 €
KRAVMAGA	6574	600,00 €
SCAPA	6574	1 000,00 €
AMAL	6574	600,00 €
VAL EN FÊTE	6574	500,00 €
BELOTE LISTRACAISE	6574	500,00 €
ASMLFOOT	6574	3 000,00 €
HARMONIE	6574	800,00 €
RONRONS MEDOCAINS	6574	700,00 €
ACCA 2021	6574	800,00 €
ACCA 2022	6574	800,00 €
JSP (JEUNES SAPEURS POMPIERS)	6574	200,00 €
LES RESTOS DU COEUR	6574	100,00 €
EVEIL ET GYM	6574	300,00 €
UNC MEDULLIEN	6574	300,00 €
VIVRE A LISTRAC (COMITE DES FETES)	6574	2 300,00 €
LA RUCHE (MAISON DE RETRAITE)	6574	200,00 €
TOTAL		12 700,00 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-213302482-20220407-DEL_2022_16-DE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- Dit que les crédits engagés sur la base des autorisations précitées seront inscrits au budget 2022 lors de son adoption,
- Autorise l'attribution des subventions telles que détaillées ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relative à ce dossier

ADOPTÉ

Votants : 14	Abstentions : 1	Exprimés : 13	Pour : 12	Contre : 1
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme

Le Maire
Auréli TEIXEIRA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-213302482-20220407-DEL_2022_15-DE



LISTRAC-MÉDOC

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 17
- Votants : 20
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 3
- Absent(s) : 3

Date de convocation

01/04/2022

DEL 2022_15**DÉLIBÉRATION 2022-15 Délibération portant sur le vote des Taux de fiscalité directe**

L'an deux mille vingt-deux, le 07 avril à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

Convoqués : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LLORCA Loïc, LOUBANEY Christophe, MENGUE Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, PRADEAU Joël, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Mme ARDOUIN à Mme LESCARRET, M. BAUDOUX à Mme DARVES et M. LOUBANEY à M. WILLIOT

Absent(e)(s) : M. AGUILAR, Mme MENGUE, Mme GUINANT

Secrétaire de séance : Mme DARVES

FINANCES

DÉLIBÉRATION 2022-15 Délibération portant sur le vote des Taux de fiscalité directe**Le Conseil municipal**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2022,

Madame le Maire rappelle que par délibération du 29 avril 2021, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 33,36%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 42,91%

Après en avoir délibéré :

- **Décide** de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :

TFPB : 33,36 %

TFPNB : 42,91 %

- **Charge** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

ADOPTÉ

Votants : 20	Abstentions : 0	Exprimés : 20	Pour : 20	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Maire
Aurélie TEIXEIRA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID : 033-213302482-20220407-DEL_2022_18-DE



LUSTRAC-MÉDOC

DÉLIBÉRATION 2022-18 Délibération approuvant le projet de réhabilitation du Centre Technique Municipal et de la création de locaux afin d'y accueillir le CCAS, les associations et une épicerie sociale et solidaire**DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE****Nombre de membres :**

- En exercice : 23
- Présents : 18
- Votants : 21
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 3
- Absent(s) : 2

Date de convocation

01/04/2022

DEL 2022_18

L'an deux mille vingt-deux, le 07 avril à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Lustrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

Convoqués : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LLOCA Loïc, LOUBANEY Christophe, MENGUE Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUEAU Marie-Claire, PRADEAU Joël, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Mme ARDOUIN à Mme LESCARRET, M. BAUDOUX à Mme DARVES et M. LOUBANEY à M. WILLIOT

Absent(e)(s) : M. AGUILAR, Mme MENGUE

Secrétaire de séance : Mme DARVES

DOMAINE ET PATRIMOINE**DÉLIBÉRATION 2022-18 Délibération approuvant le projet de réhabilitation du Centre Technique Municipal et de la création de locaux afin d'y accueillir le CCAS, les associations et une épicerie sociale et solidaire**

Les locaux existants pour les agents du centre technique municipal ne sont pas aux normes d'hygiène et d'accessibilité et nécessitent la construction d'un nouveau bâtiment. Les locaux existant, inadaptés, ne peuvent en aucune manière être aménagés pour satisfaire les normes actuelles.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'un bâtiment communal pour accueillir :

- Des locaux pour les services techniques (réfectoire, salle de réunion, un bureau, vestiaires, sanitaires)
- Des locaux pour le CCAS (un bureau, salle de réunion)
- Des locaux techniques (local tgbt, local chaufferie, local ménage)
- Des locaux de fonctionnement (entrée, sanitaires, locaux associatifs)
- Des locaux pour accueillir une épicerie solidaire (local de vente, réserve, un bureau pour la gestion administrative et un bureau pour l'accueil des familles, local atelier)

En plus de ce bâtiment serait créé un hangar permettant de remiser les véhicules de façon sécurisée, libérant ainsi de la place dans la partie atelier existante. Le hangar abritant les véhicules agricoles et forestiers serait également remanié et mis aux normes et toute la partie voirie/parking serait reprise.

Le Conseil Municipal,

Considérant l'exposé qui vient de lui être fait sur la nécessité de réhabilitation des locaux du centre technique municipal et la création de locaux pour le CCAS, les associations et l'épicerie solidaire;

Après en avoir délibéré :

- **Adopte** la proposition qui vient de lui être faite
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

ADOPTÉ

Votants : 21

Abstentions : 2

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Fait à Lustrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Maire**Aurélie TEIXEIRA**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-213302482-20220407-DEL_2022_19-DE



LISTRAC-MÉDOC

DÉLIBÉRATION 2022-19 DEMANDE DE SUBVENTION DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) – Epicerie Sociale et Solidaire, CCAS et Centre technique Municipal
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 18
- Votants : 21
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 3
- Absent(s) : 2

Date de convocation

01/04/2022

DEL 2022_19

L'an deux mille vingt-deux, le 07 avril à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Lustrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

Convoqués : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LLOCCA Loïc, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, PRADEAU Joël, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Mme ARDOUIN à Mme LESCARRET, M. BAUDOUX à Mme DARVES et M. LOUBANEY à M. WILLIOT

Absent(e)(s) : M. AGUILAR, Mme MENGUE

Secrétaire de séance : Mme DARVES

FINANCES
DÉLIBÉRATION 2022-19 DEMANDE DE SUBVENTION DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) – Epicerie Sociale et Solidaire, CCAS et Centre technique Municipal

La commune de Lustrac-Médoc s'engage sur la construction d'un bâtiment communal afin d'y accueillir une épicerie sociale et solidaire ainsi que des locaux décents pour les agents communaux, une salle de réunion et des bureaux pour les associations et le Centre Communal d'Action Sociale.

Les familles du territoire bénéficieront de cette structure qui délivrera des denrées alimentaires aux personnes relevant des minima sociaux, aux retraités disposant d'un faible revenu, aux ménages connaissant des difficultés financières. En complément de la vente de ces denrées, des activités sur différentes thématiques (cuisine, bricolage...) seront proposées par les bénévoles de l'association et un travailleur social accompagnera les familles à construire un projet d'amélioration de leur vie quotidienne. C'est donc un véritable lieu de partage et d'échange qui va se créer et dont le rayonnement s'étendra bien au-delà des limites de Lustrac-Médoc.

Les locaux existants pour les agents du centre technique communal ne sont pas aux normes d'hygiène et d'accessibilité et nécessitent la construction d'un nouveau bâtiment. Les locaux existant inadaptés ne peuvent en aucune manière être aménagés pour satisfaire les normes actuelles.

Ce nouveau projet s'articule comme suit :

Programme :

Création d'un bâtiment communal pour accueillir :

- Une épicerie solidaire (local de vente, réserve, un bureau pour la gestion administrative et un bureau pour l'accueil des familles, local atelier)
- Des locaux pour le CCAS (un bureau, salle de réunion)
- Des locaux techniques (local tgbt, local chaufferie, local ménage)
- Des locaux de fonctionnement (entrée, sanitaires, locaux associatifs)
- Des locaux pour les services techniques (réfectoire, salle de réunion, un bureau, vestiaires, sanitaires)

Sur ce type de projet, la DSIL correspond à une contribution maximum de 80% sur un plafond de dépense de 500 000 €HT hors VRD soit 620 000 €.

Le montant maximum des subventions pour un même projet ne pouvant dépasser 80%, le montant de la DSIL demandé sera de 445 000 €.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-213302482-20220407-DEL_2022_19-DE

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Désignation des principaux lots	Montant estimé HT
VRD	
ESPACES VERTS	40 000,00 €
FONDATIONS + GROS ŒUVRE	280 000,00 €
CHARPENTE + COUVERTURE	115 000,00 €
ETANCHEITE	8 000,00 €
ENDUITS	18 500,00 €
MENUISERIES EXTERIEURES	17 500,00 €
SERRURERIE	75 000,00 €
PORTAIL	8 500,00 €
PLATRERIE – DOUBLAGE	37 000,00 €
ISOLATION COMBLES	14 000,00 €
MENUISERIES INTERIEURES	30 000,00 €
PLOMBERIE + CVC	60 000,00 €
ELECTRICITE	23 500,00 €
REVETEMENT SOLS + FAIENCE	34 000,00 €
PEINTURES	14 000,00 €
TOTAUX ESTIMES	775 000,00 €

Financement	Montant estimé HT
	€ -
DETR	175 000,00 € (22,58%)
DSIL	445 000,00 € (57,42%)
Autofinancement	155 000,00 € (20%)
TOTAL	775 000,00 €

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant l'exposé qui vient de lui être fait sur la nécessité de réhabilitation des locaux du centre technique municipal et sur les besoins de l'association « La Boussole » et du C.C.A.S. ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention DSIL
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

ADOPTÉ

Votants : 21	Abstentions : 2	Exprimés : 19	Pour : 19	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Maire
Auréli TEIXEIRA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-213302482-20220407-DEL_2022_20-DE



DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 18
- Votants : 21
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 3
- Absent(s) : 2

Date de convocation

01/04/2022

DEL 2022_20

DÉLIBÉRATION 2022-20 DEMANDE DE SUBVENTION DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) – Projet PEYSOUP : réhabilitation de « la maison du meunier » afin d'y installer un lieu d'expérimentation écologique et social

L'an deux mille vingt-deux, le 07 avril à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

Convoqués : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LLORCA Loïc, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, PRADEAU Joël, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Mme ARDOUIN à Mme LESCARRET, M. BAUDOUX à Mme DARVES et M. LOUBANEY à M. WILLIOT

Absent(e)(s) : M. AGUILAR, Mme MENGUE

Secrétaire de séance : Mme DARVES

FINANCES

DÉLIBÉRATION 2022-20 DEMANDE DE SUBVENTION DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) – Projet PEYSOUP : réhabilitation de « la maison du meunier » afin d'y installer un lieu d'expérimentation écologique et social

M. MOREL présente le projet Peysoup au Conseil Municipal :

Et en ces temps difficiles, nombreux sont ceux qui rêvent de créer un nouveau modèle plus durable. C'est dans ce contexte de changement, que, la commune de Listrac-Médoc a décidé, il y a plusieurs années, de faire l'acquisition du terrain de Peysoup, un lieu naturel d'exception de 27 hectares sur sa commune, afin d'y porter un ensemble de projets durables pour ses habitants. En 2019, aidée par la CDC Médullienne, elle rencontrait les porteurs du projet à vocation écologique et sociale EHICO. De cette rencontre est née une collaboration étroite, vers la naissance d'un projet de territoire dénommé "l'écolieu du Moulin de Peysoup". Il s'agit d'un projet hybride qui concilie trois activités, un lieu de vie, de sensibilisation et d'écotourisme, toutes tournées vers un même objectif : créer un écolieu pour faire l'expérience d'une vie durable. Trois structures juridiques sont aujourd'hui impliquées dans la création de l'écolieu :

- la commune de Listrac-Médoc, qui porte tout particulièrement le projet culturel du site et s'investit dans la création du lieu de vie pour ses habitants ;
- la SARL de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) EHICO, qui a pour but de permettre à tous d'expérimenter de nouvelles formes d'habiter plus respectueuses de l'environnement et porte ainsi l'activité d'écotourisme ;
- l'association dénommée "L'Asso EHICO", qui réunit les habitants du territoire souhaitant s'impliquer dans le projet, sensibilise aux problématiques environnementales et sociales, et travaille à l'intégration des populations fragiles.

Peysoup est un lieu naturel d'exception qui se situe au cœur du Parc Naturel Régional du Médoc entre deux entités paysagères forestières : la forêt mixte de feuillus et résineux d'une part, et les Landes médocaines de l'autre. En son sein se trouve une clairière qui comporte une ancienne bâtisse d'habitation et un moulin.

L'ancienne bâtisse de meunier : elle sera le point d'accueil, premier contact pour et avec les habitants. Elle deviendra naturellement l'espace commun où l'on échange, se repose et se restaure. Une salle de 60 m² y sera rénovée et destinée aux animations, ateliers, événements et conférences. Un point chaud, un petit marché de producteur et une terrasse guinguette accolée et sous les arbres y trouveront aussi leur place.

Le moulin, symbole du lieu et bâtiment remarquable, sera quant à lui, un lieu d'exposition et d'échange culturel.

Dix petits éco-habitats différents, posant des questions sur l'énergie, les matériaux, la sobriété énergétique et l'espace seront accessibles à la location.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-213302482-20220407-DEL_2022_20-DE

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

NATURE DES DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	%
Travaux (par lot) :		Aides publiques :		
TRAVAUX PREPARATOIRES	40 937,04 €	Union européenne	0,00 €	0,00%
DEMOLITION	24 350,86 €	ETAT (DETR N° LP 200047)	50 955,00 €	17,56%
GROS ŒUVRE	33 881,27 €	ETAT (DSIL, FNADT)	171 150,00 €	58,99%
CHARPENTE COUVERTURE	55 151,10 €	Région	0,00 €	0,00%
ISOLATION	29 691,26 €	Communes ou groupement de communes	10 000,00 €	3,45%
ACCES POMPIER	38 228,00 €	Sous-total :	232 105,00 €	80,00%
RESERVE INCENDIE	24 760,00 €	Autofinancement (20 % minimum)		
PARKING	43 149,50 €	Fonds propres	58 044,03 €	20,00%
TOTAL	290 149,03 €		290 149,03 €	100,00%

Le Conseil Municipal,**Vu** le code général des collectivités territoriales**Considérant** l'exposé qui vient de lui être fait;**Après en avoir délibéré :**

- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention DSIL concernant le projet PEYSOUP,
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

ADOPTÉ

Votants : 21	Abstentions : 1	Exprimés : 20	Pour : 20	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Maire
Auréli TEIXEIRA



NOM	PRENOM	Signature
AGUILAR	Jérôme	ABSENT
ARDOUIN	Aurore	DONNE PROCURATION à Mme LESCARRET
BAUDOUX	Bruno	PROCURATION DONNÉE A Mme DARVES
BROHAN	Marie-Line	
CHAZEAU	Jean-Luc	
DARVES	Aline	
FAYOLLE-LUSSAC	Lucie	
GUINANT	Valérie	
ICART	Hervé	
LACOUME	Bernard	
LE GRAND	Sandra	
LEMOUNEAU	André	
LESCARRET	Amandine	
LLORCA	Loïc	
LOUBANEY	Christophe	PROCURATION DONNÉE A M. WILLIOT
MENGUE	Danielle	ABSENTE
MOREL	Pascal	
NACIMIENTO	Loïc	
POUJEAU	Marie-Claire	
PRADEAU	Joël	
REYSSIE	Gaëlle	
TEIXEIRA	Aurélie	
WILLIOT	Michaël	

